



Private Equity

Growth

✓ Apport-cession 150-0 B ter

FPCI

Elevation Growth II

Investir aux côtés des PME et ETI en croissance

 Elevation
Capital Partners

Fonds Professionnel de Capital - Investissement
Au sens de l'article L. 214-159 du Code monétaire et financier

Avertissement

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que leur argent est bloqué pendant une durée de 9 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le Fonds Professionnel de Capital Investissement est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Les souscripteurs doivent prendre connaissance des facteurs de risques décrits à la rubrique « Profil de risques » du règlement du Fonds.

La société de gestion de portefeuille Elevation Capital Partners attire l'attention des investisseurs sur le fait que la commercialisation du FPCI Elevation Growth II (le « Fonds »), Fonds Professionnel de Capital Investissement constitué sous forme de fonds commun de placement de droit français, a été autorisée en France par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 23/06/2026. Le Fonds est commer-

cialisé en France, sa commercialisation est strictement réservée aux investisseurs professionnels. Le Fonds régi par le CMF est constitué à l'initiative de la société de gestion.

Le Fonds n'est pas soumis à l'agrément de l'AMF et peut adopter des règles d'investissement dérogatoires par rapport aux fonds agréés. L'investissement dans le FPCI Elevation Growth II est strictement réservé à la catégorie des investisseurs qualifiés répondant aux conditions de l'article 423-49 du Règlement général de l'AMF.

Ce document est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au document d'informations du FIA et au document d'informations clés pour l'investisseur (DIC) avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Accompagner la nouvelle génération d'entreprises en croissance en France et en Europe

Elevation Capital Partners, société de gestion du Groupe Elvest, propose aux investisseurs avertis d'accéder, via un fonds dédié, à un portefeuille diversifié de PME innovantes, en croissance et rentables selon l'analyse de la société de gestion.

Une stratégie hybride combinant prises de participations dans des sociétés en accélération et opérations de transmission minoritaire, pour viser une création de valeur attractive selon notre analyse sur la durée du Fonds.

Notre conviction

Des entreprises matures et en croissance à accompagner

Des PME et ETI françaises et européennes ayant déjà fait leurs preuves, avec un modèle économique éprouvé et une rentabilité positive ou proche de l'équilibre.

Un marché du non-coté dynamique

Un univers d'investissement riche, où les opérations de transmission et de croissance offrent, selon l'analyse de la société de gestion, de réelles opportunités de création de valeur.

Une expertise reconnue

Plus de 10 ans d'expérience d'Elevation Capital Partners sur la stratégie Growth, avec un track record établi et un réseau de partenaires de premier plan.

Notre solution

Le FPCI Elevation Growth II est conçu pour saisir les opportunités d'investissement dans des sociétés innovantes, en croissance et rentables selon l'analyse de la société de gestion. La stratégie repose sur trois piliers complémentaires permettant de diversifier les sources de création de valeur potentielles du portefeuille.



Augmentation de capital dans des sociétés en accélération

40 à 60 % du montant investi. Participations en tant qu'investisseur de référence ou co-investisseur dans des sociétés innovantes en forte croissance ($\geq 20\%$ / an) et rentables ou a minima à l'équilibre.



Rachat de titres avec ou sans levier

40 à 60 % du montant investi. Participations en tant qu'investisseur de référence ou co-investisseur dans des opérations de rachat de titres ou de Management Buyout (MBO) dans des sociétés rentables (EBITDA > 1 M€) et en croissance ($\geq 10\%$ / an).



Diversification multisectorielle

Tous secteurs d'activité, avec un focus sur l'innovation :

- Logiciels / Éditeurs de logiciels
- Médias digitaux
- Economie verte
- Santé et sciences
- Services financiers numériques
- Voyage et mobilité
- Autres (e-commerce, industries innovantes, services tech-enabled)

La performance passée des participations ne préjuge pas des performances futures. L'analyse présentée résulte de l'appréciation de la société de gestion.

Elevation Growth II, la stratégie d'investissement

Le FPCI Elevation Growth II vise la constitution d'un portefeuille d'environ **10 à 15 participations**, principalement en France, voire en Union Européenne, sur des sociétés non cotées en croissance et rentables. Une stratégie sélective au service d'un objectif de **TRI net cible de 15 %* par an** et d'un **multiple cible de 2,0x***.

Caractéristiques de la stratégie



Zone géographique

France et Union
Européenne
(principalement)



Secteurs

Tous secteurs
d'activité, avec
une appétence
pour l'innovation
et la croissance



Taille des
participations cibles

Sociétés de
1 à 100 M€ de
chiffre d'affaires /
valorisation



Montant cible par
opération

1 à 10 M€ par
investissement,
avec capacité à
suivre sur les tours
suivants



Types d'opérations

Augmentation de
capital et rachat de
titres avec ou sans
effet de levier), dans
le respect des quotas
juridique, fiscal et
apport-cession



Diversification

Objectif d'environ
10 à 15 participations,
sans règle stricte de
répartition

*L'objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion, sur une durée de placement recommandée de 9 ans (prorogeable 2 fois 1 an) et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.



Un sourcing exigeant et un processus de sélection rigoureux

Le FPCI Elevation Growth II s'appuie sur l'expertise et le réseau d'Elevation Capital Partners pour identifier, qualifier et sélectionner les opportunités les plus pertinentes. Une discipline d'investissement éprouvée, au service de la performance long terme du Fonds.

 **+400***

Opportunités qualifiées par an

 **40-50***

Dossiers étudiés en profondeur

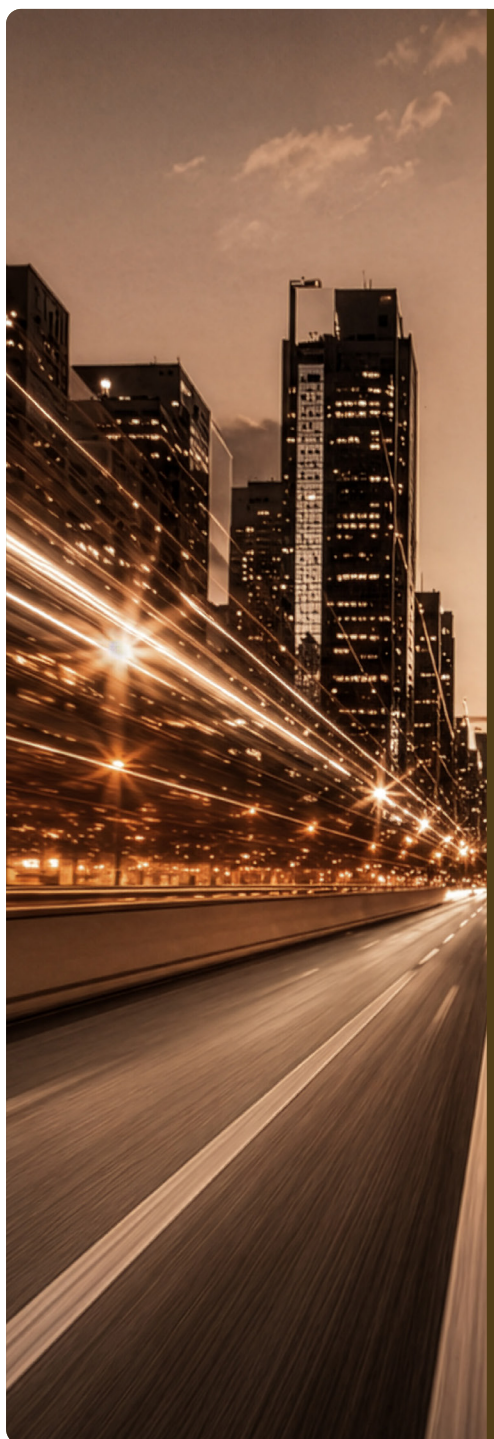
 **4-5***

Investissements réalisés par an

*Chiffres indicatifs reflétant l'activité de sourcing observée par l'équipe Growth. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Nos atouts

- Un réseau d'apporteurs d'affaires établi depuis plus de 10 ans avec les fonds d'investissements (amorçage, capital-croissance), banques d'affaires, conseils juridiques et comptables et entrepreneurs.
- Une équipe d'investissement intégrée, capable de mobiliser rapidement les bonnes expertises sectorielles et opérationnelles.
- Une discipline d'investissement éprouvée : sélectivité, alignement d'intérêts avec les dirigeants, gouvernance active après prise de participation.



Une équipe dédiée et expérimentée

L'équipe de gestion d'Elevation Capital Partners en charge de la stratégie Growth s'appuie sur plus de 10 ans d'expérience dans l'investissement au capital de PME et ETI en croissance. Une équipe pluridisciplinaire combinant expertise financière, opérationnelle et sectorielle.

Les gérants principaux



Benjamin Cohen

Cofondateur d'Elevation Capital Partners et Managing Partner

- Directeur du plan post-deal de Civica après son rachat par Omers Private Equity
- Directeur chez Deloitte en Transaction Services à Londres
- Consultant chez Adventon Business Partners
- HEC



Edwige Kharoubi

Partner, stratégie Growth – Elevation Capital Partners

- Cofondatrice de Potion Capital, fonds de Venture capital européen (preseed / seed)
- Directrice d'investissement senior (fonds digital venture seed) chez Bpifrance Investissement
- Juriste senior chez Bpifrance Investissement
- Avocate en Private Equity chez Linklaters LLP
- HEC / EFB (Ecole des avocats) / DESS Paris I (Panthéon-Sorbonne)



Alexis Kisielevoska

Senior Investment Manager, Stratégie Growth — Elevation Capital Partners

- Principal Fundraising (seed / series A / series B) chez Neumann
- Fundraising Associate chez Neumann

Un track record avéré sur la stratégie Growth

Depuis sa création, Elevation Capital Partners a déployé sa stratégie Growth auprès de PME innovantes en France et en Europe. Une expérience qui constitue le socle du FPCI Elevation Growth II.

47

Investissements réalisés
sur la stratégie Growth
dont 16 sorties

2.53 x

Multiple brut moyen
sur les sorties

27.4%*

TRI brut moyen

*Rendement annuel moyen que chaque investissement en sortie a généré, calculé en moyennant les 16 sorties réalisées.

Exemples de sociétés en portefeuille diversifiées

smile wanted.

Smile Wanted

- CA 2025 (clôture sept.) : 34,7M€ — EBITDA >10M€
- Marge EBITDA 2024 : 35,4%
- Croissance 2024 : +88,6%
- Le marché américain représente ~60% de l'activité
- Trésorerie >17M€ à sept. 2025, avec un dividende prévu début 2026

NEOLedge

Neolledge

- CA 2025 consolidé de 12,0m€ — EBITDA consolidé de 0,6m€
- ARR Mars 2026 (CA récurrent) de 8,7m€
- Croissance 2025 de +19% (vs. 2024)
- Logiciel « Elise » spécialisé dans la gestion électronique des documents GED, enrichie par la suite de service IA.Lise (AI)
- Clientèle institutions publiques et grands comptes privés (assurances, neobank)
- Migration des clients historiques « on-premises » vers un modèle Cloud

mila

Mila

- CA combiné 2025 (Mila + Mila Services) : 36,7M€ (+55% vs 2024)
- Résultat net attendu ~1M€
- Trésorerie à fin sept. 2025 : 24M€
- Passeport européen obtenu, distribution démarrée en Allemagne, Espagne et Italie en nov. 2025
- Partenariats conclus avec ORPI et CAIXA Banca

Klarity.

Groupe Klarity

- CA 2025 attendu : >15M€ (vs 10,1M€ en 2024, +48%), en run rate à 17,5M€.
- Marge EBITDA : 18-20%
- 11 centres en exploitation, 4 ouvertures en 2025. Taux de remplissage : 99%
- Les centres récents tendent à offrir des marges attractives, avec en moyenne ~40% de marge sur association

*Les multiples présentés sont des valorisations latentes au 31 décembre 2025. Ils ne constituent pas des performances réalisées et sont susceptibles d'évoluer jusqu'à la cession effective des participations. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

*Données au 01/07/2026. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sorties emblématiques réalisées sur la stratégie Growth

Société	Acquéreur	Secteur	Activité	Date
contextor	SAP	Software	Editeur de logiciels RPA	Novembre 2018 (3 ans et demi)
WON	Olyn Group	Digital Media	Agence et plateforme de marketing d'influence	Décembre 2023 (4,1 ans)
SPVIE ASSURANCES	Essling Capital	Fintech	Courtier grossiste en produits d'assurance	Mars 2020 (4 ans et demi)
B Beetween	Capza Growth	Software	Société éditrice d'une plateforme logicielle ATS (Applicant Tracking System)	Juillet 2025 (4,2 ans)
AMBRIA	Axio Capital	Digital Media	Trading desk d'achat programmatique d'espaces publicitaires display sur mobile	Juin 2025 (5,5 ans)
morning,	Nexity	Autres	Gestion d'espaces de coworking	Décembre 2018 (1 an et demi)
noveSpace	confidentiel (investisseurs dans le Newspace)	Health & Sciences	Société spécialisée dans l'organisation de vols paraboliques afin de créer un environnement	Mai 2026 (8,4 ans)

Sorties illustratives, non exhaustives, réalisées par Elevation Capital Partners sur la stratégie Growth. Le FPCI Elevation Growth II n'a pas vocation à investir dans les mêmes sociétés. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les raisons d'investir

Le FPCI Elevation Growth II a été conçu pour répondre aux attentes des investisseurs avertis en quête de diversification et de performance potentielle à long terme, dans un cadre fiscal optimisé.



TRI net cible de 15 %* par an, soit un multiple cible de 2,0x* net de frais

Objectif non garanti

Objectif de performance



100 000 euros

Investissement minimum

(cas dérogatoire à partir de 30 000€)



Libération immédiate, progressive ou programmée selon la part choisie

Libération du capital



Fonds éligible au dispositif de l'apport-cession

Sous conditions, permettant un report d'imposition de la plus-value de cession des titres apportés à une holding

Apport-cession 150-0 B Ter



**Personnes physiques :
Exonération d'IR sur les plus-values de cession des parts.**

**Personnes morales :
IS à taux réduit (0 % ou 15 %)**

Sous conditions

Fiscalité optimisée**



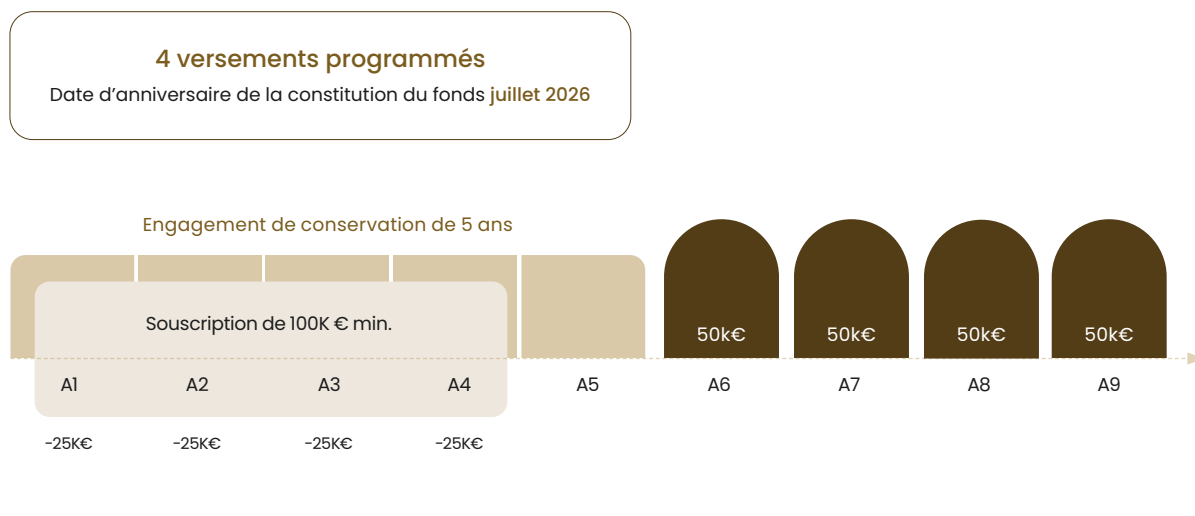
Le Fonds intègre une analyse précise des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) tout au long de la détention

Article 8 SFDR

* L'objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion, sur une durée de placement recommandée de 9 ans (prorogable 2 fois 1 an) et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

** L'avantage fiscal est obtenu en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un blocage des rachats pendant la durée de vie du Fonds. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer. La rupture de l'engagement de conservation entraînerait une imposition complémentaire. Cet engagement de conservation des parts ne permet pas de recevoir directement de distributions pendant les 5 premières années suivant la souscription. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer. La rupture de l'engagement de conservation entraînerait une imposition complémentaire. La Loi de Finances 2026 est venue modifier certaines règles d'éligibilité au régime d'apport-cession ; il convient de se rapprocher de son conseil et de vérifier son éligibilité au titre de sa situation patrimoniale et fiscale personnelle.

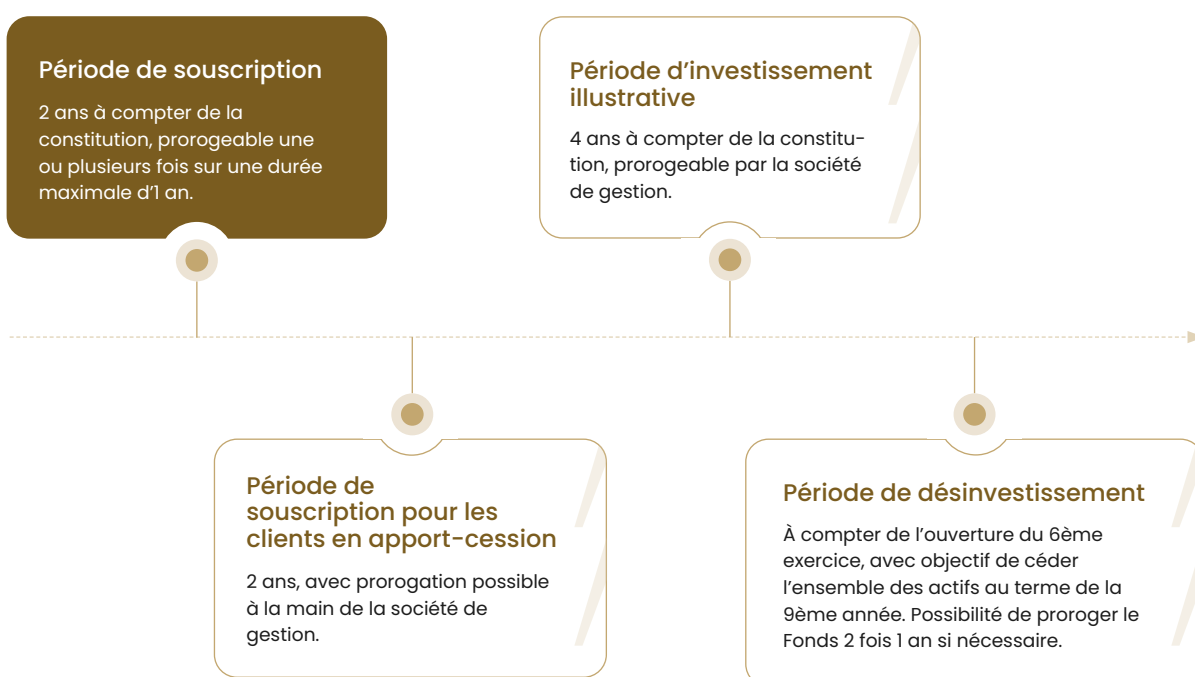
Simulation des flux

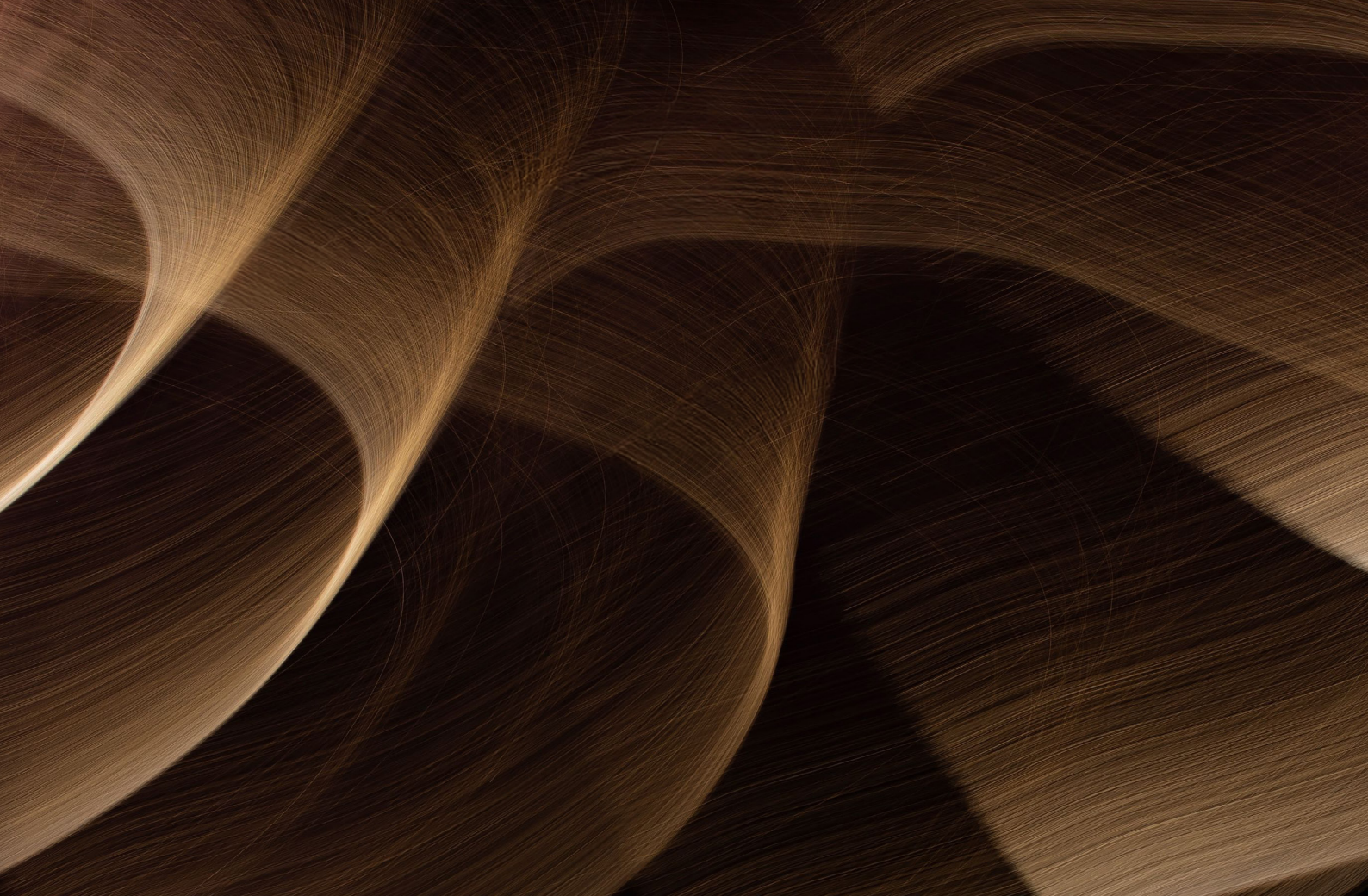


- Appel de fonds
- Engagement de conservation de 5 ans
- Distributions potentielles

*Les montants des distributions potentielles présentées sont à titre indicatif.
Le calendrier présenté, les distributions et les coupons ne sont ni garantis ni contractuels et ne constituent que des objectifs de gestion.

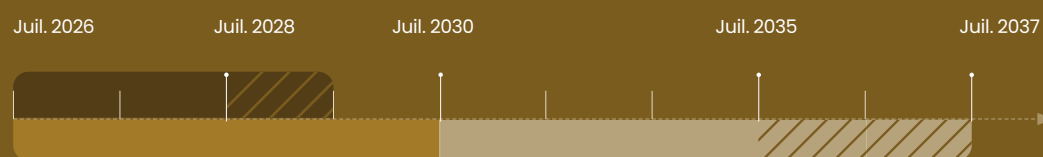
Les grandes phases du Fonds





Calendrier prévisionnel⁽¹⁾

Fonds de 9 ans, prorogeable 2x 1 an
Constitution du fonds : juillet 2026



● Période de souscription
24 mois

▨ Prorogeable 1 an

● Période d'investissement
4 ans

● Sortie des derniers investissements et mise
en liquidation du fonds
Objectif de céder tous les actifs du
fonds au bout de 9 ans

▨ Possibilité de proroger le fonds
2 fois 1 an si nécessaire.

⁽¹⁾ Les calendriers présentés, les distributions et les coupons ne sont ni garantis ni contractuels et ne constituent que des objectifs de gestion

Présentation du groupe

ELVEST | UN ENGAGEMENT,
DES TRAJECTOIRES

Elvest est un groupe indépendant spécialisé dans la structuration et la distribution de solutions d'investissement innovantes. Depuis 1991, le groupe conçoit et développe, au sein de ses maisons expertes, des solutions à forte valeur ajoutée destinées aux professionnels de la gestion de patrimoine et à leurs clients.

Organisé comme une plateforme d'expertises complémentaires, Elvest couvre plusieurs grandes classes d'actifs, notam-

ment le private equity (Elevation Capital Partners), les produits structurés (Solvest), les solutions d'épargne et de retraite (Tenest) ainsi que des solutions de défiscalisation (Inter Invest Outre-mer).

En accompagnant les stratégies patrimoniales sur le long terme, le groupe a déjà accompagné plus de 28 000 entreprises et financé plus de 6 milliards d'euros d'actifs depuis sa création.

+30 ans

d'expérience dans le
financement des entreprises

+1 500

partenaires distributeurs

+72 000

Investisseurs

+250

Collaborateurs

Au 31/12/2025

Transformer l'ambition en progrès

Fondée en 2015 et basée à Paris, Elevation Capital Partners est la société de gestion du Groupe Elvest.

Partenaire engagé aux côtés des entrepreneurs, Elevation Capital Partners les accompagne dans la réalisation de leurs ambitions. Profondément ancrée dans l'économie réelle, elle s'emploie à créer de la valeur à long terme pour ses clients en investissant dans des sociétés, des fonds

de capital investissement ou des actifs réels, sélectionnés pour leur potentiel de croissance et de performance. L'innovation, l'engagement et la simplicité guident sa démarche d'investisseur responsable, tournée vers la transformation des défis économiques en opportunités de croissance.

Pour plus d'informations :
www.elevation-cp.com



Private Equity

Prises de participations minoritaires au capital de sociétés non cotées suivant des approches généralistes ou thématiques.



Fonds de fonds

Investissements dans un portefeuille diversifié de fonds internationaux



Real Estate

Acquisitions d'actifs immobiliers physiques.

2015

Date de création

1 Md €

Encours levés

+200

Participations depuis l'origine

+30

Fonds sous gestion

Principales caractéristiques

Société de gestion	Elevation Capital Partners (Agrément n° GP-15000006)		
Forme juridique	Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)		
Classification SFDR	Article 8		
Indicateur Synthétique de Risque (SRI)	Risque le plus faible Risque le plus élevé		
Durée de vie du Fonds	9 ans à compter de la constitution, prorogeable 2 fois 1 an		
Période de souscription	2 ans à compter de la constitution, prorogeable en une ou plusieurs fois sur une durée maximale d'1 an		
Période d'investissement	4 ans à compter de la constitution, prorogeable par la société de gestion		
Taille cible du Fonds	75 M€		
Objectif de TRI net (non garanti)	15 % par an, soit un multiple net cible de 2,0x		
Zones de commercialisation	France, (auprès d'investisseurs professionnels)		
Zones géographiques d'investissement	France et Union Européenne (principalement)		
Souscription minimum	100 000 € (cas dérogatoire à partir de 30 000 €)		
Apport-cession 150-0 B Ter	Fonds éligible, sous conditions		
Fréquence de valorisation	Semestrielle		
Catégories de parts	Part	Souscription	Libération
	A / A1 / A2	< 250 K€	Immédiate / progressive / programmée, avec com. CGP
	B / B1 / B2	≥ 250 K€	Immédiate / progressive / programmée, avec com. CGP
	Ac / A1c / A2c et Bc / B1c / B2c	-	Équivalents sans commission CGP
Frais de gestion	Part	Frais de gestion	
	A / A2	2,50 % / an	
	B / B1 / B2	2,00 % / an	
	Ac / A2c	1,65 % / an	
	Bc / B1c / B2c	1,15 % / an	
Droits d'entrée	5,00 % maximum TTC		
Primes de souscription	2 % à partir du 1er juillet 2027, puis +1 % à chaque semestre suivant. Versée en intégralité lors de la souscription. Non applicable aux parts I, G et S et aux parts souscrites par des FIA gérés par Elevation Capital Partners		
Carried interest	20 % au-delà d'un hurdle de 1,3x l'engagement, avec catch-up		
Dépositaire / Centralisateur / Teneur de registre	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)		
Engagement du Groupe Elvest et des équipes	Minimum 0.25% de la taille du fonds		

Risques et Avertissements

Document promotionnel. Vous devez, préalablement à toute décision d'investissement, prendre connaissance du Règlement du fonds et de son Document d'Informations Clés (DIC). La souscription de parts du FPCI Elevation Growth II est réservée aux investisseurs mentionnés à l'article 423 49 du Règlement Général de l'AMF. Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques liés à l'investissement dans le fonds. Les principaux facteurs de risques identifiés à la date du présent document sont exposés ci-après. Les autres risques identifiés par la société de gestion figurent à l'annexe 1 « Profil de risques du fonds » du règlement du fonds.

Profil de risque du Fonds

Les Investisseurs tiendront compte des risques résultant de leur investissement dans le Fonds. Les risques énumérés ci-dessous ont été identifiés par la Société de Gestion avant le Premier Jour de Souscription comme ayant potentiellement un effet défavorable important eu égard à l'investissement des Investisseurs dans le Fonds. D'autres risques qui n'ont pas été identifiés peuvent néanmoins prendre forme ou survenir après le Premier Jour de Souscription.

1. L'objet du Fonds consiste à réaliser des investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des Sociétés du Portefeuille. Par conséquent, la performance du Fonds est directement liée à la performance des Sociétés du Portefeuille. L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crise sanitaire et notamment celle liée à la pandémie de la Covid-19, etc.). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement dans le Fonds implique un risque potentiel de faible rendement ou un risque de perte partielle voire totale de son investissement dans le Fonds.

2. L'objet du Fonds est d'investir principalement dans des Sociétés du Portefeuille non cotées. Ces dernières peuvent être plus petites et plus vulnérables aux évolutions technologiques et des marchés que des sociétés cotées et reposent souvent sur des compétences professionnelles et managériales d'une petite équipe de gestion.

3. Les investissements dans des sociétés non

cotées peuvent s'avérer difficiles à réaliser. À la liquidation du Fonds, ces investissements peuvent être distribués en nature de sorte que les investisseurs peuvent dès lors devenir des actionnaires minoritaires de plusieurs sociétés non cotées.

4. La valeur d'un quelconque investissement peut fluctuer en tant que de besoin, ou peut s'avérer difficile à évaluer en raison de sa nature illiquide.

5. Les Parts du Fonds ne sont pas librement cessibles ; il n'existe aucun marché pour ces Parts et il est peu probable qu'un tel marché se développe.

6. Les investisseurs doivent avoir la capacité financière et être disposés à accepter les risques ainsi que le manque de liquidité associé à un investissement dans le Fonds.

7. La performance passée de fonds similaires gérés par la Société de Gestion ne constitue pas nécessairement une indication de la performance future des investissements du Fonds.

8. Le succès du Fonds repose sur la capacité de la Société de Gestion à identifier, sélectionner, réaliser et affecter les investissements appropriés ; il ne saurait être garanti que des investissements appropriés puissent être réalisés ou qu'ils seront fructueux.

9. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de la performance cible du Fonds.

10. Le Fonds peut participer à un nombre limité d'investissements de sorte que les rendements puissent être défavorablement affectés par la piètre performance d'un investissement individuel.

11. Dans le cas d'une évolution défavorable affectant le secteur d'activité dans lequel les Sociétés du Portefeuille exercent leurs activités, la valeur des Sociétés du Portefeuille peut être défavorablement affectée.

Les autres risques identifiés par la société de gestion figurent à l'annexe 1 « Profils de risques du Fonds » du règlement du Fonds.



Elevation
Capital Partners

21 rue Fortuny 75017 Paris

0156620055

www.elevation-cp.com

Document non contractuel édité en juillet 2026. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (« DIC »). Le DIC sera remis au souscripteur préalablement à sa souscription. Le prospectus complet du Fonds comprenant le DIC et le Règlement, ainsi que la note fiscale (non visée par l'AMF), sont disponibles sur simple demande écrite.